

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **6 octobre 2025** à 14 H sur convocation en date du 30 septembre 2025, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S

Etaient présent(es) : Jacqueline BRISSY, Bernard CZECH, Marie-José FACQ Nathalie FERNANDEZ, Bernard GORA, LORTHIOS Dorothée, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Denise QUINTIN, Chantal WAGON

Absent(es) ayant donné procuration : Jean-Pierre DESTAILLEUR pouvoir Nathalie FERNANDEZ, VASSEUR Sandrine pouvoir Françoise PLATEAU

Excusé(es) : Marie-Pascale SALVINO

Absent(es) :

Elodie FERLIN responsable résidence

Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

SCHEMA COMMUNAL DU HANDICAP

Les élus de la Ville d'Aubry, en collaboration avec les membres du conseil d'administration du CCAS ont souhaité mettre en place, un Schéma Communal sur le Handicap.

Dans son élaboration, nous avons tenu à consulter et à impliquer des personnes en situation de handicap, leurs familles afin d'obtenir des témoignages, des idées sur les choses à mettre en place sur notre commune afin de leur faciliter la vie au quotidien. Notre volonté est d'impliquer également le milieu associatif et de sensibiliser le personnel d'accueil pour les personnes en situation de handicap.

Des points d'avancement seront présentés régulièrement à nos instances, conseil municipal, conseil d'administration.

Ce schéma communal évoluera en fonction des besoins.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 16 voix

DECIDE

De valider le schéma communal du handicap

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance à Aubry,
le 06/10/2025

Le Président,

Bernard CZECH.

